



## Assemblée publique

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1] Lors de la séance que son Conseil a tenue le 4 juin 2024, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 62 / 2024 modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin de modifier les règles de remplacement d'arbres abattus à l'intérieur d'un territoire d'intérêt écologique pour les usages s'exerçant sans bâtiment principal.

2] Ce projet de règlement affecte le territoire de la manière ci-dessous décrite.

### DISPOSITION # 1

#### Objet :

Ajouter une exception à l'obligation de remplacer tout arbre abattu à l'intérieur d'un territoire d'intérêt écologique pour les usages s'exerçants sans bâtiment principal sur un terrain entièrement boisé.

#### Territoire visé :

L'ensemble du territoire.

3] Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le mardi 2 juillet 2024 à 18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4] Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5] On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable  
Ville de Trois-Rivières  
4655, rue Saint-Joseph  
C.P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone : 819 374-2002  
Courriel : [urbanisme@v3r.net](mailto:urbanisme@v3r.net)

6] On peut consulter n° 62/2024 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au [www.v3r.net](http://www.v3r.net) :

Trois-Rivières, ce 12 juin 2024.

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière  
1325, place de l'Hôtel-de-Ville  
C. P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone : 819 374-2002